"Modalités d’inscription"

Les inscriptions se réalisent sur des **semaines complètes,** du lundi au vendredi, et en **journées complètes,** avec la possibilité ou non de **prendre les repas à nos côtés.**

**Les enfants que nous accueillons sont âgés de 6 à 17 ans**, viennent principalement des différents quartiers de Besançon, mais peuvent très bien être non résidants de la commune.

**Pour inscrire votre enfant**, vous devez vous rendre sur l’onglet « documents téléchargeables », pour y trouver les documents nécessaires : dossier annuel de l’enfant et grille de stages. Ces documents sont disponibles dans l'onglet [***"documents téléchargeables"***](disponibles%20dans%20l'onglet%20%22documents%20téléchargeables%22.).

**Le dossier annuel de l’enfant** est disponible sur le site internet, ou en vous rendant à une des permanences que nous organisons avant chaque période de vacances (attention, dates, horaires et lieux indiqués sur le site internet, dans l’onglet « vacances en cours »).  Une fois constitué, le dossier annuel de l’enfant est valable jusqu’au 31 décembre. Ces documents sont disponibles dans l'onglet [***"documents téléchargeables"***](disponibles%20dans%20l'onglet%20%22documents%20téléchargeables%22.).

**Les grilles de stages,** énumèrent les différents choix de stages sportifs spécifiques des matinées, auxquelles votre enfant peut décider de s’inscrire pour la semaine. Ces stages sont détaillés dans l'onglet [***"vacances en cours"***](accueil-de-loisirs/vacances-d-ete-2021-programmes-details.html). Il est impératif que nous ayons l’information du stage souhaité au plus tôt, de manière à organiser leur bon déroulement. Un seul choix de stage par semaine. Il apparait également sur cette grille, la mention avec ou sans repas. Ces documents sont disponibles dans l'onglet [***"documents téléchargeables"***](disponibles%20dans%20l'onglet%20%22documents%20téléchargeables%22.).

**Afin de valider l’inscription de votre enfant**, il est impératif que nous ayons ce dossier complet (fiches d’inscription et sanitaire), ainsi que l’information du choix de stage sportif spécifique, et enfin le règlement. Aucune pré-réservation ne pourra être faite. Chaque inscription sera validée par nos soins, et nous vous informerons de sa confirmation par mail, en vous faisant parvenir une facture.

**Tarifs**

Nos tarifs sont calculés en fonction du quotient familial établi par la CAF. **ATTENTION, cette prise en compte du quotient ne s'applique qu'aux habitants du département du Doubs**. Pour les enfants originaires d'un autre département, nous sommes dans l'obligation d'appliquer le tarif maximum.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Quotient familial** | **Tarif 5 jours - SANS repas** | **Tarif 5 jours - AVEC repas** |
| **0-350** | 32 € | 55 € |
| **351-800** | 37 € | 60 € |
| **801-1159** | 60 € | 86 € |
| **1160-1400** | 65 € | 91 € |
| **Supérieur à 1401** | 70 € | 96 € |

* Ces tarifs sont dégressifs en fonction du nombre d’enfants et de semaines d’inscriptions au sein d’une même famille. (- 5 euros par semaine et/ou enfant supplémentaire)

* Certains stages ou séjours pourront être sujets à des tarifications particulières. Consulter les plaquettes de stages disponibles dans l'onglet [***"documents téléchargeables"***](documents-telechargeables.html).

* Si une semaine n'est pas complète pour raison de jour férié ou autre motif décidé par l'association, la tarification sera faite au prorata du nombre de jours d'ouvertures.

**Il vous est possible de nous régler** sous différentes formes : Espèces, Chèques, Chèques ANCV et Tickets loisirs ville de Besançon (uniquement accessibles aux Bisontins). Nous acceptons les règlements différés au nombre de deux maximum, dont un premier versement dès l’inscription.

**Pour toute nouvelle inscription au cours de l'année civile**, des frais de dossier vous seront demandés. Ils seront de 6 euros pour les Bisontins, et de 12 euros pour les non Bisontins, et à régler à part de la première inscription de votre enfant. Ces frais ne sont nécessaires qu’une fois par famille, et par année, et servent à la gestion des pièces administratives et comptables.

**Informations diverses**

**IMPORTANT :** en saison estivale, une casquette ou un chapeau seront obligatoire pour toute activité extérieure. Nous ne prêtons aucun d’entre eux. Merci de votre compréhension.

En plus d’une tenue adaptée à la pratique sportive, nous vous demandons de fournir à votre enfant une bouteille d’eau ou gourde marquée à son nom.

En cas d’annulation de votre part, plus de 7 jours ouvrés avant l’accueil de votre enfant, la somme versée vous sera rendue dans sa globalité. Passé ce délai, nous serons dans l’obligation de conserver le montant total réglé.

En cas de maladie ou blessures de votre enfant, pour toute présentation d’un certificat médical nous ne facturerons pas les journées d’absences.

En cas d’annulation par l’association du Vesontio Sports Vacances, du séjour ou l’accueil auquel votre enfant est inscrit, nous proposerons dans la mesure du possible une solution de remplacement. Dans le cas où cela ne serait pas possible, vous serez remboursés de la totalité des sommes versées.

Si vous désirez plus de renseignements ou questionner notre équipe, n’hésitez pas à nous contacter :

Par courrier : Vesontio Sports Vacances, 14 rue violet, Espace Simone de Beauvoir, 25000 Besançon

Par mail : [contact@vesontiosportsvacances.com](mailto:contact@vesontiosportsvacances.com)

Par téléphone : Du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 au 06.33.66.83.08